

# UNE STRATÉGIE POUR POURSUIVRE LE RÉTABLISSEMENT DE NOS COMPTES PUBLICS

## PROGRAMME DE STABILITÉ 2015-2018

**Les résultats budgétaires de l'année 2014 ont été meilleurs que prévu. Le déficit a été ramené à 4,0 % du PIB.** Hors crédits d'impôt, la dépense publique a progressé de 0,9 % en valeur, soit le plus faible rythme d'augmentation de ces dernières décennies. Et pour la première fois depuis 2009, les prélèvements obligatoires se sont stabilisés. Ces résultats démontrent la capacité de la France à assainir ses comptes publics, par une maîtrise accrue de ses dépenses et sans augmenter les prélèvements obligatoires.

**Cette dynamique de redressement des comptes publics sera poursuivie, à un rythme confortant la reprise de l'activité et en finançant les priorités du gouvernement.**

**La reprise de l'activité se confirme en ce début d'année 2015.** Les gains de pouvoir d'achat des ménages, générés notamment par la baisse du prix du pétrole et la réduction de l'impôt sur le revenu, se traduisent par un dynamisme soutenu de la consommation. Et l'amélioration de la compétitivité des entreprises, liée au CICE et au Pacte de responsabilité et solidarité, ainsi qu'à la dépréciation de l'euro, se conjugue à la faiblesse des taux d'intérêt, et à la reprise dans la zone euro pour créer un environnement propice au redémarrage des exportations et de l'investissement. Les dernières mesures décidées en faveur du soutien à l'investissement public et privé début avril viendront amplifier ce mouvement.

**Afin d'assurer le respect des objectifs que se fixe le gouvernement, les hypothèses macroéconomiques retenues se veulent néanmoins résolument prudentes.** Ainsi, la croissance, sur laquelle se fonde la trajectoire de finances publiques, est de 1 % pour l'année 2015 puis de 1,5 % pour 2016 et 2017.

**Dans le prolongement de la meilleure exécution budgétaire 2014, et grâce au maintien des efforts de dépenses prévus, le déficit public devrait passer à 3,8 % en 2015, 3,3 % en 2016 puis 2,7 % du PIB en 2017. La dépense publique et les prélèvements obligatoires baisseraient à cet horizon, tandis que la dette amorcerait sa décroissance.**



# Le maintien du cap : réformer notre économie pour la rendre plus efficace et plus juste

**Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est désormais pleinement déployé.** En 2014, 10,2 Md€ de marges ont été redonnées aux entreprises pour gagner en compétitivité, investir et embaucher. Cette année, son taux passe de 4 à 6 % de la masse salariale, augmentant ainsi de 50 % les marges allouées. Au total, le CICE représentera 20 Md€ à l'horizon 2017.

**La première étape du Pacte de responsabilité et solidarité a été votée à l'été 2014 et est appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier.** Les cotisations acquittées par les employeurs ont été abaissées pour les bas niveaux de salaires, avec désormais zéro cotisations URSSAF au niveau du Smic. Les travailleurs indépendants ont également vu leurs cotisations baisser de 3 points. Enfin, la Contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) a été supprimée pour les TPE et les PME.

**Au total, ces deux dispositifs représentent plus de 12 Md€ de baisses supplémentaires d'impôt et de cotisations pour les entreprises en 2015.**

**Les ménages aux revenus modestes ou moyens voient également leur impôt sur le revenu baisser.** Après une réduction exceptionnelle en 2014, la première tranche d'impôt sur le revenu est supprimée en 2015 permettant un gain total de pouvoir d'achat de 3,2 Md€ pour 9 millions de foyers fiscaux.

**Les réformes se poursuivent pour rendre notre économie plus compétitive, notre croissance plus riche en emplois, et nos services publics plus efficaces.** Celles-ci sont décrites et évaluées dans le programme national de réforme (PNR) qui accompagne le programme de stabilité. Au-delà des mesures favorables à la compétitivité-coût, la stratégie de réformes économiques se décline également par un soutien à la compétitivité hors coût : avec la simplification des procédures administratives, la suppression des réglementations susceptibles d'entraver l'activité, le soutien à l'investissement et à l'innovation, et l'amélioration du fonctionnement du marché du travail. Cette stratégie vise également à réduire les inégalités et à préparer l'avenir, notamment pour faire face aux défis écologiques et démographiques, en parfaite cohérence avec l'agenda « Europe 2020 ».

## Qu'est-ce qu'un programme de stabilité ?

*Le programme de stabilité est un document qui retrace les grandes lignes de la stratégie des finances publiques pour les années à venir. Cet exercice annuel, auquel participent tous les États membres, s'inscrit dans le cadre du cycle de coordination des politiques économiques et budgétaires au sein de l'UE, dit « semestre européen ». Il est également accompagné d'un Programme national de réforme (PNR).*

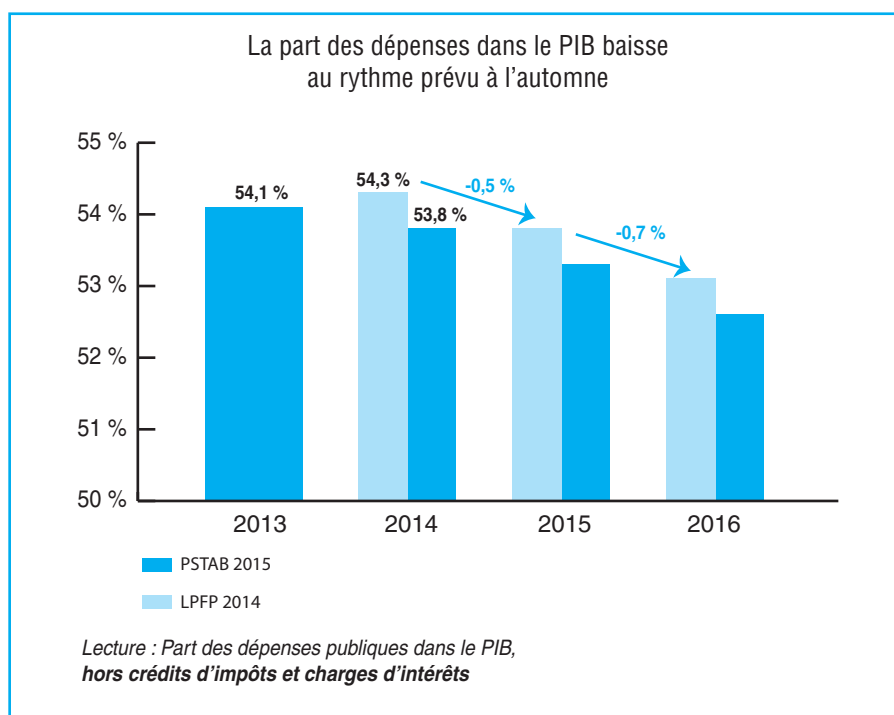
# Le maintien du cap : poursuivre le rétablissement de nos comptes publics pour regagner des marges de manœuvre

**Conformément à nos engagements, l'assainissement des finances publiques s'appuie sur un ralentissement des dépenses**, que le gouvernement concilie avec le financement de ses priorités : éducation, justice, investissement pour préparer l'avenir et sécurité.

**Dans le même temps, le poids des prélèvements obligatoire continue de baisser.** Après s'être stabilisé à 44,7 % en 2014, il reculera dès 2015 pour s'établir à 44,2 % en 2017.

**Ces cibles sont exigeantes mais réalistes.** La faiblesse de l'inflation, due notamment à la baisse du prix de l'énergie, offre des gains de pouvoir d'achat aux ménages mais également aux administrations publiques. En même temps, elle amoindrit l'impact de certaines mesures d'économie (notamment le gel de certaines dépenses) ce qui nécessite de prendre des mesures complémentaires pour maintenir le rythme prévu de baisse de la part des dépenses dans la richesse nationale, hors crédits d'impôt et charge d'intérêt.

**Afin de respecter les objectifs fixés dans la loi de programmation, le Gouvernement prendra ainsi 4 Md€ de mesures en 2015**, par voie réglementaire ou en gestion. De même, le Gouvernement prévoit de mettre en œuvre dans les textes financiers de fin d'année 5 Md€ d'économies supplémentaires en 2016. Elles mettront à contribution l'ensemble des administrations et seront proportionnées au poids de chaque secteur dans la dépense publique.



# Le maintien du cap : tenir nos engagements

**L'objectif de revenir sous 3 % de déficit en 2017 sera tenu.** C'est la condition de la stabilisation puis de la réduction dès 2017 du poids de la dette.

**Le rythme choisi est compatible avec le retour de la croissance et devrait permettre d'engager d'ici 2017 la réduction du poids de la dette tout en la maintenant sous le seuil des 100 % de PIB.**

Les déséquilibres de nos comptes publics corrigés de l'impact du cycle économique, ou déficits dits structurels, se résorbent fortement : après avoir été plus que divisé par deux depuis 2011, le solde structurel sera proche de l'équilibre à l'horizon 2017. Ce redressement continu concerne l'ensemble des champs de la dépense publique. Le déficit du budget de l'État a ainsi été ramené de 148,8 milliards d'euros en 2010 à 85,6 milliards d'euros en 2014. De même, le déficit de la sécurité sociale a été divisé par plus de 2 en 5 ans, puisqu'il est passé de 27,3 milliards en 2010 à 13,2 milliards en 2014.

**Le Conseil de l'Union européenne a donné à la France jusqu'à 2017 pour revenir sous 3 % de déficit public, en lui recommandant également une réduction soutenue de son déficit structurel** (de 0,5 pt en 2015 puis 0,8 pt en 2016 et 0,9 pt en 2017). Depuis l'élaboration de cette recommandation, de nouvelles informations sont disponibles : d'une part, le déficit 2014 est finalement de 4,0 %, soit 0,3 point inférieur à l'estimation ; d'autre part, les données conjoncturelles favorables ont amélioré les perspectives de croissance, en Europe de manière générale, et en France en particulier même si la reprise reste à conforter.

**Dans ce nouveau contexte, la France s'est fixé une trajectoire qui permet de respecter, avec une marge, les cibles recommandée de déficit nominal, en l'accompagnant d'un ajustement structurel de 0,5 pt par an afin de ne pas peser sur la reprise.** Cette trajectoire, par rapport à celle indiquée dans la recommandation, présente trois avantages : Le déficit nominal sera inférieur chaque année à celui recommandé ; la croissance, bien que prudente, sera nettement plus soutenue ; la dynamique de la dette sera mieux maîtrisée à court terme.

